

L'écriture inclusive, la nouvelle fabrique des crétin·e·s

écrit par Christine Tasin | 12 octobre 2017

En matière de sexisme, tout a-t-il déjà été dénoncé ? Arriverions-nous trop tard ? Non ! Il reste la langue. On la savait sexiste, surtout le français qui ne connaît pas le neutre et pour lequel le masculin l'emporte sur le féminin. Mais on n'avait encore rien entrepris là-contre.

Alors voici l'écriture inclusive. On avait bien essayé les formulations épiciques (usage de mot désignant aussi bien le masculin que le féminin), et d'autres moyens, comme de préciser « le ou la », etc. Mais l'objectif n'était alors que d'ajouter une précision sans trop alourdir les phrases. Car il peut se trouver nécessaire de marquer dans le langage le genre auquel on fait allusion, par exemple pour éviter les malentendus. C'est souvent le cas des contrats et plus généralement des textes juridiques où la clarté doit l'emporter sur toute autre considération.

L'exclusion à portée de clavier

Si, dans le langage parlé, il est aisé de préciser les genres sans alourdir l'expression, dans l'expression écrite, il en va tout autrement. D'où l'invention d'une écriture spéciale dite *inclusive* qui ajoute à l'écriture des mots des terminaisons nouvelles, séparées par un point médian (à mi-hauteur, alt-0183 ‘‘.’’).

Il est inutile de répéter ici ce qu'ont très bien dit Raphaël Enthoven, Alain Finkielkraut, Alain Bentolila et bien d'autres et les féministes, dont nous sommes, n'ont rien à gagner à ce petit jeu, risible, de démolition de la langue écrite. Et l'échec est assuré, même si les pétroleuses (qui ne sont pas des pétroliers au féminin) du féminisme réussissent à institutionnaliser l'écriture inclusive, conformément aux directives du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes. **L'échec est assuré, car la langue, y compris la langue écrite, qui n'est nullement un simple redoublement de la langue orale, est une réalité vivante qui n'évolue que selon ses propres lois et non par décret. Lui ajouter, de l'extérieur, des sophistications alambiquées est impossible.**

Déjà une réalité...

Mais voici que [cette écriture entre à l'école](#), par la voie d'un grand éditeur, Hatier, dont **un manuel destiné au CE2 a décidé d'adopter les conventions du Manuel d'écriture inclusive** du Haut Conseil cité plus haut. On peut se demander quelles sont les motivations de cet éditeur... Ce manuel aura du mal à se vendre, car il s'agit d'un ouvrage militant et non d'un simple ouvrage scolaire.

À supposer, cependant, que cette écriture devienne obligatoire, les erreurs seraient-elles des « fautes » d'orthographe ou des délits passibles de la correctionnelle pour incitation à la haine sexiste ? À quand des élèves de CE2 au tribunal des mineurs pour délit orthographiques ?

Manipulation des masses

Alors, puisqu'il s'agit d'école où des enfants se verraient imposer des options partisans, plusieurs remarques sont à formuler.

1. Les enfants des écoles sont de plus en plus, sous couvert d'égalité, une masse de manœuvres pour des intérêts partisans particuliers et spécifiques. On a déjà vu les ABCD de l'égalité derrière laquelle pouvait se lire cette fameuse théorie du genre qui n'existe pas. On a vu la promotion de la famille homoparentale et il n'y a pas jusqu'aux rythmes scolaires qui, sous couvert de respecter les rythmes naturels font entrer des associations un peu particulières dans les écoles. L'écriture inclusive est une tentative de même nature.

2. **Pédagogiquement, pourtant l'écriture inclusive rend la lecture particulièrement difficile à un âge où beaucoup d'enfants lisent encore très mal et l'idée que c'est seulement une petite habitude à prendre ne vaut que pour les lecteurs confirmés et nullement pour les enfants qui apprennent à lire.**

– Elle rend la lecture particulièrement difficile notamment pour ceux qui, à cet âge, et ils sont nombreux, continuent d'oraliser intérieurement dans leur lecture silencieuse.

– Elle rend la lecture à haute voix totalement chaotique. Exemple : l'élève doit deviner que « agriculteur·rice·s » se lit agriculteurs agricultrices et non

agriculteurrice.

– Elle embrouille l'orthographe. Exemple, pris dans ce manuel, « Les artisan·e·s ». Il devra d'abord apprendre la fonction particulière du point médian qui fait que le *s* s'ajoute au masculin comme au féminin. Il n'en reste pas moins que l'élève voit écrit « les artisan » sans le *s*. C'est de la cacographie. Et ici, le coup des « moutonsssss » ne pourra pas fonctionner même avec le talent de Louis Jouvét.

3. Ce manuel, qui initie aux sciences et notamment à l'histoire (histoire de nulle part) avoue benoîtement avoir faussé les choses pour qu'il y ait parité. Autant d'hommes que de femmes. Il faut réécrire l'histoire.

4. Toutes les subtilités orthographiques (accord avec le substantif le plus proche) sont totalement hors de portée des élèves et l'effet de contribution « à une éducation à l'égalité entre tous » risque fort de n'être pas très visible.

5. En revanche le conflit avec la majorité des parents – ils ne sont pas tous boboisés – risque bien d'être frontal et l'exode vers l'enseignement privé relancé.

Histoire d'en rire...

Faire payer à la langue d'avoir une histoire n'est pas sans conséquence. La féminisation des mots ne rend pas toujours service aux femmes. Lorsqu'on dit *écrivaine*, on signale plus la femme que l'écrivain. Sans compter que les amoureux de la langue ne peuvent manquer de trouver le mot *écrivaine* assez laid et de connotation discutable, appelant, par assonance, une *vaine écrivaine*. Sans compter les hautes fonctions qui résistent à la féminisation et optent pour le neutre écrit au masculin. On dit Mme la Directrice de l'école maternelle, mais Mme le Directeur des enseignements supérieurs (si c'est le cas). Mme la Maire et non Mme la mairesse...

Et puisqu'il s'agit d'école, il faut faire attention aux glissements de sens dans les reformulations épiciènes. **Les droits humains, par exemple, ne sont pas la même chose que les Droits de l'homme dont la formulation épiciène serait plutôt *droits naturels*. « Droits humains », est un anglicisme dont on peut se demander s'il ne serait pas une manière de faire oublier les droits de l'homme.**

Revenons à l'école. Au lieu d'introduire des écritures *disruptives*, on serait plus efficace d'expliquer que notre langue a une histoire, que le masculin ne l'emporte

sur le féminin que dans la grammaire et que ce ne doit pas être le cas dans les domaines sociaux, que le genre neutre n'existe pas en français, qu'une pierre est de genre féminin, mais un caillou masculin. En outre, *homo*, ce n'est pas *vir*. Et, pour les plus grands, qu'une péripatéticienne, si elle peut être l'amie d'un péripatéticien, n'en est pas pour autant philosophe.

Car au final, il vaut mieux en sourire et faire le gros dos en attendant que ça passe.

Jacques Billard

<https://www.causeur.fr/ecriture-inclusive-orthographe-ecole-hatier-147170>